



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/53/697
S/1998/1111
23 novembre 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante-troisième session
Point 45 de l'ordre du jour
LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES
CONSÉQUENCES POUR LA PAIX ET LA
SÉCURITÉ INTERNATIONALES

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-troisième année

Lettres identiques datées du 23 novembre 1998, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de
sécurité par le Représentant permanent de l'Afghanistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre datée du 23 novembre 1998 qui vous est adressée par le Ministère des affaires étrangères de l'État islamique d'Afghanistan.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 45 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) A. G. Ravan FARHÂDI

ANNEXE

Lettre datée du 23 novembre 1998, adressée au Secrétaire général
par le Ministère des affaires étrangères de l'Afghanistan

Le Ministère des affaires étrangères de l'État islamique d'Afghanistan présente ses compliments au Secrétaire général et a l'honneur de lui faire part de ce qui suit.

Depuis qu'ils ont envahi le nord de l'Afghanistan, en juin 1998, les mercenaires taliban n'ont pas cessé, avec l'aide directe de militaires pakistanais – dont un grand nombre de Taliban du Panjab –, de mener une action systématique et organisée comportant nettoyage ethnique, assassinats, détentions arbitraires, exécutions sommaires et persécution de civils. D'après des informations fiables, au moins 20 000 personnes ont été touchées.

Dans des provinces du nord du pays (Faryâb, Jowzjân, Balkh, Takhâr, Samangân et Kunduz) et dans une province du centre (Bâmyân), des milliers de civils ont été pris en otage et emprisonnés dans des installations semblables à des camps de concentration récemment mises en service à Mazâr-e-Sharif, Kunduz et Jowzjân. Depuis deux ans déjà, il existait des centres de détention à Kaboul, Ghazni, Kandahar et Herât, et des civils y étaient détenus en raison de leur origine ethnique.

Des populations civiles sont soumises à des conditions de vie atroces en raison de leur origine ethnique et de leurs croyances non conformes aux doctrines taliban, et traitées de façon contraire aux règles d'humanité les plus élémentaires qui s'imposent dans une société civilisée.

Du fait de la conduite oppressive et tyrannique des Taliban, les morts se multiplient tandis que les prisonniers sont battus, torturés, soumis à la malnutrition et privés de soins médicaux. À ce jour, 176 décès ont été confirmés parmi les détenus.

Le Ministère des affaires étrangères de l'État islamique d'Afghanistan lance un appel pressant au Haut Commissariat aux droits de l'homme, à la Commission des droits de l'homme, au Comité international de la Croix-Rouge et au Conseil de sécurité afin qu'une mission d'enquête soit chargée sans tarder de se rendre dans les camps de concentration construits par les Taliban et, à son retour, de rendre compte au Conseil de sécurité – ce dont on peut espérer que cela aboutirait à ce que ceux qui se rendent coupables de crimes odieux soient poursuivis et punis. Il convient cependant de préciser que toute enquête éventuelle se doit absolument de comporter un volet consacré à l'intervention de la mafia politico-militaire pakistanaise, qui a poussé, encouragé et aidé les mercenaires taliban dans leur entreprise.
